



# FOIRE AUX PARTICULIERS

## 08 OCTOBRE 2017 – VILLAGE DE BIOT

### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### Inscription obligatoire – Paiement à l'inscription et non remboursable (sauf en cas d'annulation ou d'intempéries)

Document à apporter complété et signé, accompagné d'une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de votre règlement le jour de l'inscription : mercredi 27 septembre de 16h30 à 20h00 dans la salle des associations 8 route de Valbonne à Biot. **ATTENTION : aucune inscription sans dossier COMPLET.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

eMail : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Pièce d'identité (CNI ou passeport)

Numéro : \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

Nbre de stands : \_\_\_\_\_  à 20€ (biotois)  à 25€ (non biotois)

Montant total \_\_\_\_\_ €  par chèque  espèces

#### Rappel des modalités

- ◆ Le prix de la place est au profit des associations des parents d'élèves
- ◆ Aucun véhicule n'est toléré sur le parking pendant le déroulement de la Foire
- ◆ Aucun emballage ou déballage n'est admis avant l'heure autorisée
- ◆ Les participants sont priés de laisser leur(s) emplacement(s) propre(s) à la fin de la journée

J'atteste sur l'honneur être un particulier et ne pas avoir participé à plus de 2 foires aux particuliers depuis le début de l'année 2017. Je m'engage à me conformer au règlement de la foire ainsi qu'à l'arrêté municipal. Je suis seul responsable des objets que j'expose. En cas de fausse déclaration, je suis passible d'expulsion de la foire.

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Signature précédée de la mention lu et approuvé

## **LISTE DESCRIPTIVE DES OBJETS DESTINES A LA VENTE**

(A compléter et nous remettre le jour de l'inscription –  
liste jointe au dossier déposé en Préfecture)